



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Ségur de la santé »

L'ANPDE déplore « encore » l'absence des organisations professionnelles infirmières

Paris, le 27 mai 2020 - Comme plus de 300 organisations, l'ANPDE était présente le 25 mai pour le lancement du Ségur de la santé où elle a pu entendre les objectifs affichés par le gouvernement pour des mesures fortes, profondes vis-à-vis des professionnels de santé et notamment des infirmiers. Des messages allant dans le sens des différents propos tenus par le gouvernement depuis le début de la crise sanitaire. Pourtant, à l'issue de cette première réunion de lancement, aucune organisation professionnelle infirmière n'est représentée dans les deux groupes qui devront travailler sur l'avenir de notre système de santé et sur la partie revalorisation salariale

Lors de cette première réunion en visioconférence, les différents participants ne pouvaient prendre la parole ou exprimer de revendications. Par ailleurs, aucune information n'a été précisée sur la composition des groupes nationaux chargés de piloter cette réforme et sur les procédures permettant de participer aux futurs travaux.

S'il a été rappelé à plusieurs reprises la volonté d'entendre l'ensemble des organisations professionnelles, il est néanmoins regrettable de constater que la composition des groupes nationaux laisse totalement de côté les organisations professionnelles infirmières, et notamment les spécialisées. De toute évidence, les groupes ont été planifiés avant cette première réunion.

L'ANPDE ne peut que regretter la tournure que prend ce "Ségur de la Santé". Alors que notre spécialité est systématiquement mise de côté, que la question de la formation est méprisée par les gouvernements successifs depuis plus de 10 ans, que les conditions de travail se dégradent, il semble que ce soit le même fonctionnement qui ait été choisi par ce gouvernement une fois encore. Un gouvernement qui a pourtant répété à plusieurs reprises avoir tiré les enseignements de la crise en affichant une volonté de changement.

L'ANPDE demande -

Que les organisations infirmières soient largement représentées au sein des groupes nationaux, et que celles qui ne le sont pas, soient consultées, écoutées, et entendues.

www.anpde.asso.fr

Une revalorisation des grilles salariales des IPDE, au même titre que l'ensemble de la profession infirmière, et de l'ensemble des corps de métier qui permette de faire fonctionner, sur le terrain, notre système de santé.

L'amélioration des quotas de professionnels spécialisés dans les services hospitaliers et extra-hospitaliers. Rappelons que les travaux engagés avant la crise sanitaire sur le décret périnatalité allaient encore une fois dégrader les conditions de travail dans les services de néonatalogie.

La réingénierie de notre formation au niveau national et l'accès à un niveau Master, alors que les travaux ont débuté depuis plus de 10 ans ont été jusqu'à présent méprisés par le gouvernement

La valorisation d'un exercice spécifique, à la hauteur des compétences acquises en formation de spécialité. Le gouvernement souhaite renforcer "l'attractivité des carrières" et mettre l'accent sur la prévention, et sur les inégalités sociales. Qu'il prenne la mesure de ses propos et renforce une spécialité dont cela est le cœur de métier.

Ne nous y trompons pas, il ne s'agit pas là de revendications corporatistes. L'ANPDE soutient les revendications infirmières dans leur ensemble. Nous sommes certains que la valorisation des spécialités fait partie de l'amélioration de la qualité des prises en soin, des carrières, et de la reconnaissance de notre travail à tous les niveaux.

Nous avons déjà pu adresser des contributions écrites, concrètes, et nous continuerons de le faire durant cette période.

Nous appelons de nos vœux à travers les travaux qui s'engagent une réelle prise en considération de nos professions et des réponses à la hauteur des objectifs affichés par le gouvernement.

A propos de l'ANPDE

Créée en 1949, l'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) Diplômé(e)s et des Etudiants (ANPDE) est l'unique association qui défend et rassemble les professionnels de la spécialité de puéricultrice. Forte de ses 2000 adhérents, elle vise à promouvoir une politique de santé ambitieuse pour les quelque 13 millions d'enfants, et à défendre leur intérêt et celui de leur famille. Elle représente les 20 000 professionnels diplômés de la spécialité et les étudiants dans les instances officielles permettant ainsi l'évolution de la profession et la reconnaissance de la plus-value de la puéricultrice. L'ANPDE contribue, en outre, au développement professionnel en organisant des formations DPC et un congrès annuel de haute valeur scientifique.

www.anpde.asso.fr

Charles Eury -Président- ANPDE
06 46 84 81 75

Sébastien Devillers – Aurasi Communication
06 63 43 89 24
sdevil@aurasicommunication.com